

» que les *Carolins*. 5° Que l'on avèrtit un cha-
 » cun de ne pas prendre sur un autre pied les
 » anciens & les nouveaux *Schild Louis d'or*, non-
 » plus que les anciennes ou nouvelles pièces de
 » France, nommées *Laub-Thaler*, faisant un
 » *Schild-Louis d'or*, lesquelles n'auront d'autre
 » valeur que celle qui est exprimée ci-dessus
 » relativement aux *Carolins*. « Il est présente-
 » ment question à la Diette de reprendre les
 » délibérations sur l'important article des Mon-
 » noyes. On s'y attend. Il paroît déjà là-dessus
 » divers Ecrits de plusieurs Princes & Etats de
 » l'Empire. »

VIENNE. I. Deux Couriers ont été expédiés,
 sur la fin de Mars, l'un pour *Bruxelles* & l'autre
 pour *La Haye*. Ils sont allés y porter le ré-
 sultat d'un Conseil qui s'est tenu à la Cour, sur
 le renouvellement des principaux articles du
 Traité de *Barrière*, sur la réparation des Places
 des *Pays-Bas Autrichiens*, & sur l'établissement
 du nouveau Tarif que l'on y suivra désormais
 par rapport au Commerce. L'on a pareillement
 dépêché un Courier à *Londres*. Il paroît que la
 Cour de *France* s'intéresse aussi au reglement de
 ce nouveau Tarif, à cause du Commerce que la
 proximité des deux Etats occasionne entre leurs
 sujets, puisqu'il en est arrivé un Courier dont
 les dépêches ont rapport aux matières sur les-
 quelles on doit délibérer dans les conférences
 qui se tiendront à *Bruxelles*. C'est dans ces con-
 férences que doit se terminer cette affaire. On
 veut terminer aussi celles que la Cour a encore
 avec l'Electeur Palatin, afin d'accélérer par ce
 moyen les arrangemens pour la future élection
 d'un Roi des Romains, dont il sera traité à
Mannover, d'où le Comte de Hindford, est ar-
 rivé